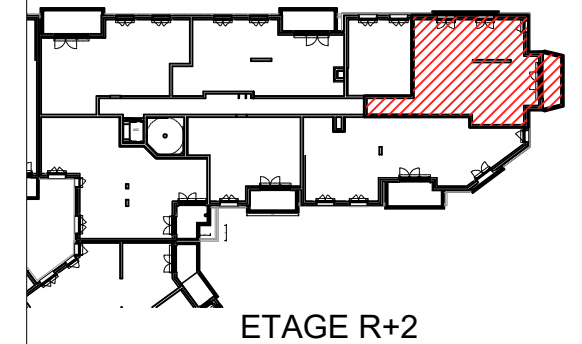


BF3 CHAMPIGNY

Terrasses de Neuville

BATIMENT 2

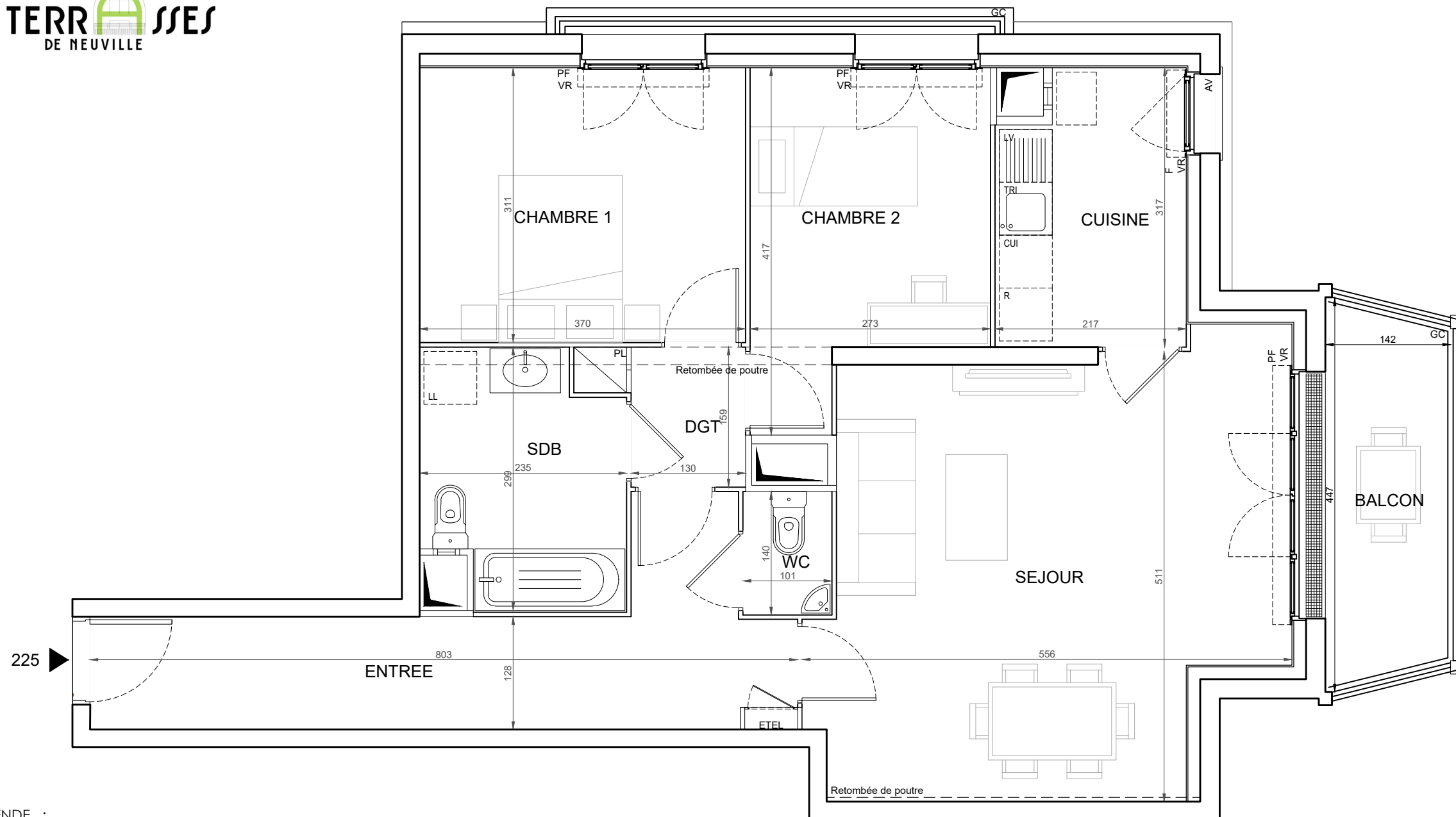


ETAGE R+2

LOGEMENT 3 PIECES

LOGEMENT	CAGE	ETAGE	APPART.
225	2	2	5

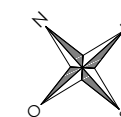
ENTREE	11,83 m <sup>2</sup>
SEJOUR	25,03 m <sup>2</sup>
CUISINE	6,46 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,54 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,58 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6,26 m <sup>2</sup>
WC	1,41 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2,41 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>74,52 m<sup>2</sup></b>
BALCON	6,03 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>80,55 m<sup>2</sup></b>



LEGENDE :

- PF : Porte fenêtre
- F : Fenêtre
- VR : Volet roulant
- VB : Volet battant
- AV : Allège vitrée
- GC : Garde corps
- PV : Pare vue
- R : Réfrigérateur
- LL : Lave linge
- LV : Lave vaisselle
- C : Cuisson
- LC : Linéaire complémentaire
- TRI : Tri sélectif
- RP : Robinet de puisage

- Placard
- Tableau électrique
- Soffite
- Faux plafond
- Poutre
- Cloison fusible
- Gravillon



INDICE : NOTAIRE

MODIFIÉ LE :

DATE : 15/07/2024

ECHELLE : 1:55

Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction.  
Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations, ne sont pas tous représentés. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCCV se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (Escaliers, différences de niveaux).  
Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~3cm pour les loggias au R.D.C. et de ~16cm pour les balcons, les terrasses étanchées.

